

## Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 20 février 2018

### Commune de La Marolle en Sologne

#### Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil dix-huit, le vingt février à vingt heures, le Conseil  
- présents : 9 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
- votants : 10 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
- absents : 1 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : 13/02/2018 **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Evelyne ROBERT, Séverine CRESPEAU, Aurélie JOUSSET;  
Date d'affichage : 16/02/2018 MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Stephan JONETTE, Alix THILLIER, Alain MAUPEU  
**Absents** : J-Louis LANSIER, a donné pouvoir à E. Fassot

#### ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte-rendu CM du 12 décembre 2017
2. Délibérations :
  - Subvention Collège
  - Refus d'admission en non valeur
  - Participation Classe Verte
3. Point sur les logements communaux
4. Eglise : point sur les devis
5. Fibre : demande de numérotage et d'installation d'infrastructure
6. Questions Diverses

\*\*\*\*\*  
Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie  
\*\*\*\*\*

#### **Approbation du compte-rendu du CM du 12/12/2017:**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **02-2018 : Subvention pour voyage scolaire**

Par courrier du 15 décembre 2018, MM. Andrisi et Chaussis, Professeurs au Collège Louis Pergaud de Neung/Beuvron, demandent la participation de la commune au financement d'un voyage scolaire de six jours en Italie, prévu en avril, dans le cadre du programme scolaire des classes de cinquième et quatrième. Six élèves résidant à La Marolle sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 30 €/élève pour cette sortie soit un total de 180 €.

Une information sera envoyée individuellement aux familles concernées.

#### **01-2018 : Admissions en non-valeur – budgets Eau et assainissement, Commune et Epicerie**

Le maire informe les membres du conseil municipal d'une lettre émanant de Monsieur le Trésorier faisant état des cotes irrécouvrables concernant M. MOREE Thierry (liquidation judiciaire en date du 06/03/2015) pour un montant total de 3843,05 €.

Cette somme représente :

5,5 loyers sur le budget Commune, soit 2200 €

298,47 € d'assainiss<sup>t</sup> + 241,26 € d'eau, soit sur le budget Eau et assainissement : 539,73 €

4 loyers sur le budget Epicerie, soit 1103,32 €

Considérant que le jugement de clôture pour insuffisance d'actifs s'applique au « commerce d'alimentation générale » ;  
Considérant que les sommes que le Trésorier présente à l'admission en non-valeur concernent à la fois le commerce et le logement attenant ;  
Considérant que deux baux distincts étaient conclus entre la commune et M. Morée pour la location du commerce et du logement attenant ;

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander une révision de la demande d'admission en non-valeur, selon la répartition suivante des sommes dues :

	exercice	budget	réf pièce	objet	montant
Sommes à inclure dans la demande d'admission en non-valeur	2014	épicerie	T 17	loyer	275,83
	2015	épicerie	T 1	loyer	275,83
	2015	épicerie	T 2	loyer	275,83
	2015	épicerie	T 3	loyer	275,83
	2015	assainissement	R 1-48	assainissement	52,64
	2015	assainissement	R 9-46	assainissement	74,81
	2015	eau	T 16	eau	104,96
	total				
Sommes à exclure de la demande d'admission en non-valeur	2014	commune	105	loyer	400
	2015	commune	T 16	loyer	400
	2015	commune	T 28	loyer	400
	2015	commune	T 4	loyer	400
	2015	commune	T 43	loyer	400
	2015	commune	T 59	loyer	200
	2015	assainissement	R 1-47	assainissement	51,02
	2015	assainissement	R 9-45	assainissement	120
	2015	eau	T 15	eau	136,3
	total				

\*\*\*\*\*

### **03-2018 : Subvention pour classe verte**

Lors du Conseil Municipal du 13/11/2017, Mme Griveau a présenté le projet de classe verte discuté lors du précédent Conseil d'école. Il s'agira d'un séjour à la montagne de 4 jours.

Les enseignants demandent une participation des deux communes du RPI afin d'alléger la charge financière supportée par les parents d'élèves. Une partie du financement sera assurée par les Coopératives Scolaires et l'aide de l'association « Autour de l'école ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 1000 € pour cette sortie.

\*\*\*\*\*

Deux logements communaux sont désormais vacants.

Celui du presbytère aura besoin d'un rafraîchissement pour être loué à nouveau. La commission bâtiments se réunira sur place pour évaluer les travaux.

Des appareils déshumidificateurs ont été installés dans la salle de restauration du Cormoran pour lutter contre la condensation. Cette solution semble efficace. Cependant, un minimum de chauffage permettrait un meilleur entretien du lieu.

\*\*\*\*\*

Eglise : la demande de DSR a été acceptée à hauteur de 13000 €. Les travaux de réfection des murs intérieurs vont donc pouvoir être programmés. Une subvention intercommunale va être également demandée.

\*\*\*\*\*

Le déploiement de la fibre est en cours sur le département. La commune sera bientôt concernée. Un bâtiment technique doit être implanté dans cette optique. Une surface d'environ 15m<sup>2</sup> est requise. Le maire suggère de proposer cette surface à côté des installations de téléphone déjà existantes (rue des Puits).

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- La Communauté de communes, dans sa compétence Tourisme, relance la réfection et l'entretien du balisage des chemins répertoriés au PDESI. Cet entretien se fait en collaboration avec les communes, par le biais d'une convention. Ces travaux de balisage seront réalisés sur la commune dans le courant des mois d'avril et mai.
- La course cycliste Paris-Nice traversera La Marolle le 5 mars 2018. La circulation sera réglementée et le stationnement sera interdit à cette occasion (cf arrêté municipal 2018-001).
- Progression de l'élaboration du PLUi : Le zonage des terres agricoles et forestières est à l'étude actuellement.
- Le Tour du Loir-et-Cher traversera à nouveau la commune le 12 avril.  
Deux signaleurs sont requis : MM Mardesson et Thillier se proposent pour remplir ce rôle.

- Le Maire informe le Conseil qu'une demande de permis a été déposée par les Ets PISSIER, et accordée, pour la construction d'un hangar de 1200 m<sup>2</sup> avec panneaux photovoltaïques. Compte-tenu de l'importance de la construction, le Maire a souhaité que la partie défense incendie soit déterminée par le SDIS41. Celui-ci impose aux Ets Pissier l'installation d'une réserve incendie de 180 m<sup>3</sup> avec une aire de stationnement. Les Ets Pissier demandent si la commune peut accompagner cet ouvrage et mettre à disposition une surface sur le terrain de l'ancienne maison de retraite. Le Conseil Municipal reste interrogatif sur le sujet, une réflexion est en cours.
- Le Conseil Départemental a mis en place mi-décembre un nouveau dispositif d'aide financière conditionnelle : la Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD). Il s'agit de financer des « projets comportant au moins une dimension durable relative à l'un des cinq grands enjeux identifiés » (développement des mobilités douces, protection de la biodiversité, aménagement du territoire, préservation de l'eau, amélioration du cadre de vie) et s'inscrivant dans le cadre des compétences départementales. Le délai pour présenter un dossier, en cette année de lancement du dispositif, est très court, et le taux de participation du département n'est pas connu à ce jour. Cette dotation pourra être sollicitée ultérieurement.
- Mme Griveau présente un compte-rendu de la réunion organisée par la Région au sujet des transports scolaires, en particulier à destination des AO2 (délégation du service par convention avec les collectivités et les transporteurs).

Le versement de la première partie de la dotation pour l'année scolaire en cours a pris du retard, du fait de la complexité du transfert de compétences entre les Départements et la Région. Des évolutions du système d'inscription aux transports sont envisagées pour la prochaine année scolaire.

\*\*\*\*\*

SEANCE LEVEE A 22 h 20

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		